

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 octobre 2020 - Délibération n° 2020/10/07

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DES POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIERES POUR L'ANNEE 2021 POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUE SOURCES EN ACTION ET CREUSE AVAL (2017-2021).

L'an deux mille vingt, le 27 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 octobre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai^{ent} présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine - VALLAEYS Gaël – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – DEPATUREAUX Gilles - ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etai^{ent} excusés : BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – VERGNE Pierre – SPRINGER Liliane – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – DUGAY Jean-Pierre – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – DERIEUX Nicolas – LAIGNEAU Jean-Pierre – LEHERICY Joseph – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
5. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
6. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
7. M. LEHERICY Joseph donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick et M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine.

En exercice	Présents	Votants			
64	47	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

En vue de mettre en œuvre les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques validés (« Sources en actions » et Creuse aval 2017-2021), la Communauté de communes est dotée de 2 animateurs, soit 1,8 ETP dédiés à la mission « rivières ».

Ces agents sont chargés de gérer les marchés publics afférents à la thématique, suivre les études et travaux, échanger/se concerter avec les propriétaires et exploitants concernés par les actions prévisionnelles, échanger avec les coordonnateurs du programme et autres partenaires du projet.

La répartition des missions et du temps de travail entre les agents sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est la suivante :

- Mme Peggy CHEVILLEY, responsable du service environnement, dont 0,8 ETP est consacré au Contrat « Sources en actions ». Ses principales missions sont :
 - Référente principale sur le Contrat Vienne amont
 - Suivi général et stratégique du travail du service environnement, de la mise en œuvre des deux Contrats, des opérations de mise en cohérence hydrographique dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).
 - Mise en œuvre de travaux de restauration de milieux aquatiques sur une partie des bassins versant Vienne amont
 - Mise en œuvre du volet communication
 - Mise en œuvre du volet zones humides (référente principale CEN Limousin – Nouvelle Aquitaine)

- M. Bruno GUERRERO, technicien de rivière, dont 1 ETP est consacré aux Contrats de rivières : 0,5 ETP sur la « Sources en actions », 0,5 ETP sur la Creuse aval. Ses principales missions sont :
 - Référent principal sur le Contrat Creuse aval
 - Mise en œuvre de travaux de restauration de milieux aquatiques sur une partie des bassins versant de la Vienne amont et de la totalité sur la Creuse aval
 - Mise en œuvre du volet indicateurs de suivi sur les deux Contrats
 - Mise en œuvre du volet continuité écologique sur les deux Contrats
 - Suivi de l'animation étangs (externalisée) sur le Contrat Vienne amont

L'Agence de l'eau peut apporter un soutien financier maximum de 60% des dépenses d'animation des Contrats (frais salariaux chargés et forfait frais de fonctionnement) suite à la signature des deux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques concernés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Pour le Contrat Vienne amont, 1,3 ETP sont consacrés à l'animation, soit un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 76 971,35 € (dont 63 971,52 € de frais salariaux chargés et 13 000 € de frais de fonctionnement).

Le montant total sollicité auprès de ce partenaire est donc de 46 182,81 €, soit 60% du montant éligible (76 971,35 €).

Le plan de financement prévisionnel pour les postes d'animation du Contrat Vienne amont est donc le suivant :

Dépenses totales prévisionnelles en €	Dépenses éligibles (proratisées) prévisionnelles en €	Recettes prévisionnelles en €
- Poste responsable (1 ETP) : 66 388,84 € (56 388,84 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement) - Poste technicien (1 ETP) : 47 720,56 € (37 720,56 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Poste responsable (0,8 ETP) : 53 111,07 € (45 111,07 € salaire + 8000 € forfait frais de fonctionnement) - Poste technicien (0,5 ETP) : 23 860,28 € (18 860,28 € salaire + 5 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Agence de l'eau (60% des dépenses éligibles : 76 971,35 €) – 40,47 % : 46 182,81 € - Communauté de communes – 59,53% : 67 926,59 €
TOTAL DES DEPENSES : 114 109,40 €	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 76 971,35 €	TOTAL DES RECETTES : 114 109,40 €

- Pour le Contrat Creuse aval, 0,5 ETP sont consacrés à l'animation, soit un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 23 860,28 € (dont 18 860,28 € de frais salariaux chargés + 5000 € de frais de fonctionnement).

Le montant total sollicité auprès de ce partenaire est donc de 14 316,17 €, soit 60% du montant éligible (76 971,35 €).

Le plan de financement prévisionnel pour les postes d'animation du Contrat Creuse aval est donc le suivant :

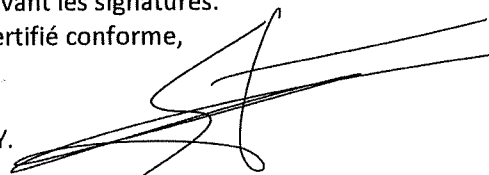
Dépenses totales prévisionnelles en €	Dépenses éligibles (proratisées) prévisionnelles en €	Recettes prévisionnelles en €
- Poste responsable (1 ETP) : 66 388,84 € (56 388,84 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement) - Poste technicien (1 ETP) : 47 720,56 € (37 720,56 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Poste technicien (0,5 ETP) : 23 860,28 € (18 860,28 € salaire + 5 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Agence de l'eau (60% des dépenses éligibles : 23860,28 €) – 12,55 % : 14 316,17 € - Communauté de communes – 87,45 % : 99 793,23 €
TOTAL DES DEPENSES : 114 109,40 €	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 23 860,28 €	TOTAL DES RECETTES : 114 109,40 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement relatif aux postes d'animation du Contrat « Sources en actions » pour l'année 2021 ;
- Approuve le plan de financement relatif aux postes d'animation du Contrat Creuse aval pour l'année 2021 ;
- Autorise M. Le Président à solliciter le concours financier auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'année 2021 pour ces deux Contrats ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- Autorise M. Le Président à engager les crédits nécessaires ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
 Au registre suivant les signatures.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Sylvain GAUDY.



Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 023-200067189-20201027-20201007-DE